ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Impact écologique de la technologie de la « blockchain »

Question écrite n° 42163

Texte de la question

M. Sébastien Cazenove appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur les perspectives d'impact écologique de la technologie de la *blockchain*. Le cryptage des transactions par les mineurs nécessite une énorme puissance de calcul et donc d'énergie. La plateforme Digiconomist a conçu un indice de la consommation d'énergie de bitcoin et estime à 215 kg de CO2 l'empreinte carbone d'une transaction *bitcoin*, soit l'équivalent d'un téléviseur allumé 53 jours sans interruption, donc très consommatrice d'énergie. La hausse des cours du *bitcoin* associée à la montée de la difficulté de minage conduit progressivement les mineurs à recourir à des équipements très puissants et rapidement obsolètes. Aussi, eu égard au développement exponentiel international de cette nouvelle technologie, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur l'impact écologique d'un développement de cette technologie en France.

Données clés

Auteur : M. Sébastien Cazenove
Circonscription : Pyrénées-Orientales (4e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 42163
Rubrique : Moyens de paiement
Ministère interrogé : Transition écologique
Ministère attributaire : Transition écologique et cohésion des territoires

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 26 octobre 2021, page 7798
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)